

LES BESOINS DE FINANCEMENTS DES ASSOCIATIONS RENNAISES



Mouvement
Associatif
Rennais



cres

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
de Bretagne

INTRODUCTION

2 — Le Mouvement Associatif Rennais et la Ville de Rennes ont souhaité, dans le cadre de la Conférence Rennaise Ville - Associations, la réalisation d'une étude sur les associations rennaises pour mieux connaître leurs besoins de financement et comprendre la définition d'un conventionnement et les règles auxquelles ce dernier obéit. L'objectif du groupe de travail « Financement » mis en place était de permettre au mouvement associatif de proposer des évolutions au système de financement actuel, visant à réformer les Fonds Globaux.

La méthodologie

Une série d'entretiens avec des associations, issues d'un échantillon raisonné, mais aussi avec les chargés de mission au monde associatif de la CRES Bretagne a permis de rédiger un questionnaire. Ce questionnaire explorait 4 dimensions : l'identité de l'association, les aspects financiers, les Fonds Globaux et les facteurs fragilisant ou renforçant la viabilité des associations. Cette dernière partie s'est appuyée sur l'enquête de mars 2006 portant sur les facteurs de fragilités des associations par Viviane Tchernonog et Jean-Pierre Vercamer, du cabinet Deloitte. A noter que toutes les données de l'étude n'ont pas été exploitées. Seules, celles en lien direct avec les termes de références ont été analysées.

Champs de l'étude

Approximativement un millier d'associations (issues de la base CRES + Office des sports) ont reçu le questionnaire et 215 y ont répondu. Cela représente un taux de participation de plus de 20%, ce qui est satisfaisant pour l'analyse.

Limite de l'étude

La présente enquête porte sur des associations contactées par le biais de la CRES et de l'Office des sports. Cela peut poser un problème sur la validité de l'échantillonnage présent et sur sa possible généralisation à l'ensemble des associations rennaises.

I. PORTRAIT DES ASSOCIATIONS RENNAISES

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ancienneté des personnes dans l'association

Les personnes ayant répondu au questionnaire sont dans l'association depuis en moyenne 10 ans avec un minimum d'ancienneté qui va de quelques mois à plus de 51 ans !

Le réseau

Approximativement 7 personnes sur 10 interrogées font partie d'au moins une autre association avec près de 6 associations sur 10 qui appartiennent à un réseau (un collectif, une fédération, une union ou une autre association).

Ancienneté des associations

La moitié des associations employeurs rennaises ont été créées après 1989 et la moitié des associa-

tions non employeurs après 1992. L'association doyenne de Rennes a été créée en 1840. Elle est issue du secteur socio-culturel. Ces associations-là ainsi que les sportives sont les plus anciennes toujours en activité.

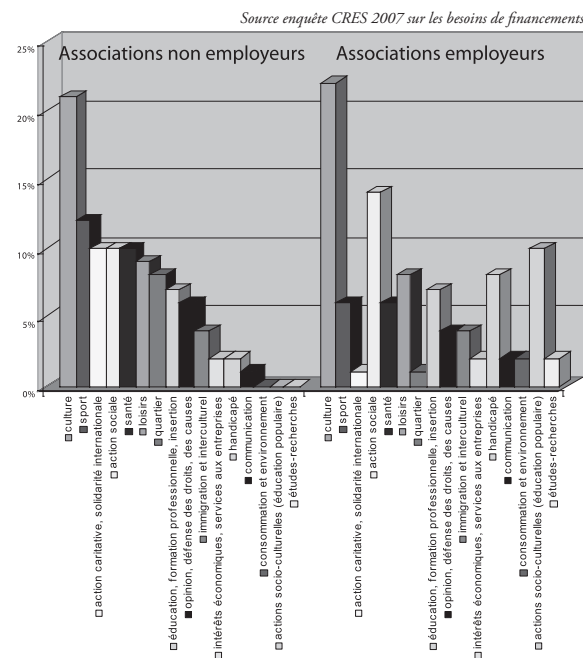
A l'opposé, les plus jeunes concernent les associations liées à l'immigration et l'interculturel.

Statut des associations

Sur les 215 associations ayant répondu au questionnaire, 42 % déclarent salarié ou plusieurs personnes contre 58 % aucune. Cette dichotomie laisse apparaître de véritables différences entre ces deux types d'associations. C'est ce que nous allons voir par l'analyse des secteurs d'activités, du budget, de la structure de leurs ressources, du bénévolat et de l'emploi.

2- SECTEURS D'ACTIVITÉS

Graphique 1 : la répartition des associations par secteurs d'activités



Si l'on compare les secteurs d'activités des associations employeurs et non employeurs, on constate une nette différence entre elles malgré quelques exceptions.

Les associations culturelles, avec ou sans salariés, sont les plus nombreuses du panel.

La professionnalisation des structures fait émerger des secteurs inexistant sans l'emploi. C'est le cas des activités socio-culturelles qui font leur apparition.

Le secteur social (actions sociales, handicap et socio-culturel) tient une place fondamentale dans le panel à travers la professionnalisation des associations.

Certains secteurs comme la consommation, l'environnement ou les études-recherches semblent sous représentés et d'autres absents (pêche, chasse...).

3- FINANCES

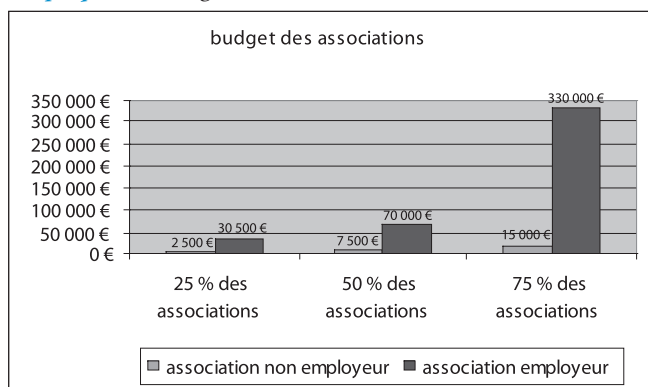
LES ASSOCIATIONS SELON LEUR BUDGET

L'éventail des budgets des associations rennaises varie de 150 € pour une association sans salarié (de solidarité internationale) à 12 000 000 € pour une association employeur (d'action sociale). La moyenne budgétaire d'une association employeur est de 390 000 € contre 13 000 € pour une association sans salarié.

Néanmoins, il convient de nuancer ces chiffres. Le graphique ci-dessous indique une distribution plus subtile. 50 % des associations employeurs gèrent un budget inférieur ou égal à 70 000 €. De même, 50 % des associations non employeurs gèrent un budget inférieur ou égal à 7 500 €. La moyenne ne constitue donc pas une bonne représentation de la réalité budgétaire.

Près d'un quart des associations employeurs a un budget supérieur à 330 000 €. Quelques unes, peu nombreuses, gèrent même des budgets dépassant le million d'euros. Ce sont essentiellement des associations du secteur social et socio-culturel. Concernant les plus grosses structures non employeurs du panel, il s'agit des associations des secteurs de la culture et du sport avec moins de 100 000 € de budget.

Graphique 2 : le budget des associations



Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

LE POIDS FINANCIER DU MONDE ASSOCIATIF

Le budget cumulé des associations ayant répondu au questionnaire (pour rappel 215) représente plus de 33 500 000 € avec comme répartition 1 500 000 € pour les associations sans salarié et 32 000 000 € pour les associations employeurs. Si l'on considère le nombre d'associations à Rennes (entre 3000 et 5000) et de leur budget, le poids économique du secteur associatif est loin d'être négligeable.

Les associations jouent un véritable rôle économique dans la vie de la cité. Elles gèrent des budgets aux montants très variés et relativement élevés. Compte tenu du nombre potentiel d'associations à Rennes, le poids financier global du secteur associatif représente un budget de plusieurs centaines de millions d'euros.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Tableau 1 : la structure des ressources²

	Associations non employeurs	Associations employeurs
Cotisations	31 %	13 %
Dons, mécénats, subventions privées	11 %	9 %
Recettes d'activités	30 %	35 %
Subventions publiques	17 %	36 %
dont Ville de Rennes	64 %	35 %
Revenus de placements	0,60 %	0,60 %
Autres	6 %	5 %

Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

L'analyse met en évidence des similitudes sur certaines ressources mais aussi quelques différences notoires.

Les cotisations : 3 fois plus de cotisations pour les associations non employeurs pour lesquelles cette source de financement constitue la première ressource. Il semblerait que ces structures soient davantage des associations de membres. D'autre part, compte tenu du budget des associations employeurs relativement élevé, les cotisations ne peuvent évidemment pas représenter une proportion aussi importante que pour les structures sans salarié.

Les subventions publiques : première ressource des associations employeurs au même titre que les recettes d'activité. Cela signifie que leurs partenaires jouent un véritable rôle dans la structure de leur budget, ce qui peut créer une certaine dépendance à leur égard. Les associations employeurs ont environ en moyenne 3 partenaires contre 2 pour les structures sans salarié. La Ville de Rennes, le Conseil Général 35 et l'Etat représentent les principaux partenaires publics des associations rennaises.

La Ville de Rennes : La dépendance à la Ville est beaucoup plus forte pour les associations non employeurs que pour les associations employeurs. Ces dernières répartissent mieux le risque en recevant « seulement » 1/3 de leur subvention publique de cette collectivité contre plus de 60 % pour les structures purement bénévoles.

L'autofinancement moyen est de 60 % chez les associations non employeurs contre 47 % chez les autres. Les associations de quartier parviennent à autofinancer plus des 3/4 de leur budget.

Les différences de structures conditionnent la stabilité financière des associations. Celles qui dépendent davantage des subventions sont les organismes les plus fragiles. Il s'agit essentiellement d'associations sanitaires et sociales pour lesquelles les subventions publiques représentent plus de 50 % de leurs ressources.

² Total différent de 100 car les budgets de certaines associations n'étaient pas toujours égaux à 100 %

4- BÉNÉVOLAT - SALARIAT

LE BÉNÉVOLAT

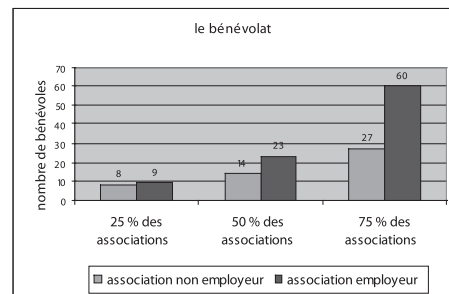
Tableau 2 : le bénévolat selon le type d'association

	Associations non employeurs	Associations employeurs
Nombre moyen de bénévoles	29	62
Temps de travail à l'année pour un bénévole	100 h	105 h
ETP total	1,56	3,52
Bénévolat moyen valorisé	24000 €	55000 €

Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

Si le temps d'implication d'un bénévole est sensiblement le même quel que soit le type d'association, le nombre moyen de bénévoles présents dans une association employeur est deux fois plus important que pour une structure sans salarié. Cela implique une équivalence temps plein plus importante et par conséquent un bénévolat valorisé plus significatif aussi. Là encore, ces chiffres ne sont qu'une facette de la réalité. Le graphique 3 renseigne mieux.

Graphique 3 : le nombre de bénévoles selon le type d'association³



Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

La moitié des associations employeurs disposent d'un maximum de 23 bénévoles et la moitié des associations sans salarié en ont tout au plus 14. Les associations socio-culturelles (exclusivement employeurs) et de quartier (quasiment toutes non employeurs) dépassent la centaine de bénévoles.

On constate donc que plus on s'oriente vers la professionnalisation, plus les associations ont de bénévoles. Ce qui est conforme au niveau national et casse l'idée reçue selon laquelle les associations non employeur ont davantage de bénévoles que les associations employeurs. Par ailleurs, il est légitime de se demander ce que les associations entendent par bénévolat. En effet, certaines indiquent dans le questionnaire ne pas comptabiliser les réunions de bureau. Que faut-il y mettre, est-ce que toutes comptabilisent les mêmes événements, etc ? Il est nécessaire de s'accorder sur une définition commune. C'est d'ailleurs l'un des objets de réflexion d'un groupe de travail du Mouvement Associatif.

LE SALARIAT

Salariés

Suite aux réponses du questionnaire, il apparaît qu'il y a en moyenne 12 salariés par association employeur pour une moyenne du temps de travail de 4,83 ETP⁴. Or, 25 % des associations employeurs n'ont qu'un seul salarié et 50 % en ont 3 ou moins. Cela signifie que seulement quelques associations emploient beaucoup de salariés. Ces structures sont majoritairement issues des secteurs d'actions sociales et socio-culturelles et disposent évidemment des plus gros budgets.

Temps de travail

Concernant le temps de travail, un quart des associations employeurs propose 500 heures ou moins de temps de travail à leur(s) salarié(s), ce qui équivaut à du travail ponctuel et/ou partiel. Il s'agit essentiellement des associations de culture et de loisirs aux budgets plus modestes. L'ensemble des associations du panel propose un temps de travail partiel, rarement plein. Il conviendrait de distinguer clairement une association ponctuellement employeur d'une association qui emploie à temps plein et à temps partiel. Encore faut-il s'accorder sur la même définition de l'emploi ponctuel.

Besoins au niveau de l'emploi

Les associations étaient amenées à se prononcer sur des besoins au niveau de l'emploi. Elles indiquaient avoir besoin de plus de salariés, surtout pour les structures sociales et socio-culturelles plutôt que d'augmenter le temps de travail, hormis pour le secteur de la culture.

La majorité des associations ne comptent pas plus de 2 ou 3 salariés. Seules quelques grosses structures déforment la moyenne et présentent une valeur statistique peu représentative de la réalité.

SYNTHÈSE

du portrait des associations rennaises

⇒ D'un côté, 58 % d'associations comptent sur une trentaine de bénévoles pour mettre en place le projet associatif. De l'autre, 42 % d'associations comptent sur deux fois plus de bénévoles ainsi que sur un ou plusieurs salariés.

⇒ Inévitablement, la moyenne du temps de travail des associations employeurs s'envole. Elle se situe à 8,35 ETP en moyenne contre seulement 1,56 pour les associations sans salarié.

⇒ Des associations des secteurs d'actions sociales et socio-culturelles concentrent à elles seules beaucoup de salariés, les plus gros budgets et un nombre important de bénévoles. Ces structures sont généralement conventionnées par la Ville de Rennes ou par l'État.

⇒ Par ailleurs, ajoutons qu'il existe une troisième catégorie d'association, à mi-chemin entre association professionnelle et association purement bénévole : l'association ponctuellement employeur dont il reste à déterminer la place au sein des associations rennaises. Cela permettrait d'analyser plus en détails le tissu associatif rennais et d'extraire des généralités plus ciblées et plus à même de répondre à la réalité des associations locales. Cette question n'a pas trouvé de réponse compte tenu de l'échantillon étudié trop restreint et du temps limité engagé sur l'étude.

³ Avec double compte possible : De nombreuses personnes appartiennent à plusieurs associations, une même personne peut être comptée comme bénévole dans deux ou trois associations.

⁴ ETP, équivalence temps plein, signifie qu'en moyenne 4,83 personnes travaillent à temps plein toute l'année.

II. LES BESOINS DES ASSOCIATIONS

1- ANALYSE : les facteurs de fragilité et de renforcement

Pour identifier les besoins de financement, il a été convenu de suivre, en partie, la méthode de Viviane Tchernonog et Jean-Pierre Vercamer. Parmi un ensemble de propositions, nous avons demandé aux associations de ne retenir que 5 facteurs de fragilités et 5 facteurs de renforcements ayant affecté leur viabilité ces dernières années. Le tableau ci-dessous présente les réponses les plus fréquentes.

Tableau 3 : Les facteurs de fragilité

Associations employeurs		Associations non employeurs	
Les facteurs de fragilité cités par les associations			
Aménagement des subventions publiques	36%	Désaffection ou non-renouvellement des bénévoles	45%
Désaffection ou non-renouvellement des bénévoles	33%	Difficultés à financer de nouvelles actions, de nouveaux projets	40%
Difficultés à financer de nouvelles actions, de nouveaux projets	31%	Aménagement des subventions publiques	31%
Manque de visibilité sur les perspectives à moyen ou long terme de l'association	29%	Baisse du nombre d'adhérents	28%
Difficultés à financer les salaires existants	27%	Difficultés à obtenir/ louer un local	27%
Difficultés à financer de nouveaux salaires pour de nouvelles actions	26%	Manque de visibilité sur les perspectives à moyen ou long terme de l'association	23%
Trésorerie ou fonds de roulement insuffisants pour faire face à d'éventuelles difficultés	23%	Trésorerie ou fonds de roulement insuffisants pour faire face à d'éventuelles difficultés	23%

Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

↳ Les fragilités concernent essentiellement des aspects financiers, avec l'introduction des difficultés liées au salariat pour les associations employeurs **colorées en gris** et des difficultés liées davantage à la vie associative pour les associations non employeurs **colorées en bleu**.

↳ Les 3 premiers éléments retenus par les associations, quel que soit leur statut, concernent l'aménagement des subventions publiques, la désaffection ou le non renouvellement des bénévoles et les difficultés à financer de nouvelles actions.

↳ Les associations sans salarié qui signalent des difficultés pour obtenir un local insistent aussi sur le fait d'avoir un local adapté.

Une fois ces facteurs de fragilités identifiés, observons les éléments renforçant leur viabilité.

Tableau 4 : Les facteurs de renforcement

Associations employeurs		Associations non employeurs	
Les facteurs de renforcement cités par les associations			
Projet associatif toujours d'actualité	39 %	Projet associatif toujours d'actualité	42 %
Bonne cohésion entre les salariés et/ou les membres du bureau	37 %	Convergences au sein du CA, du bureau ou de l'AG	41 %
Arrivée de membres ayant contribué au dynamisme de l'association	32 %	Arrivée de membres ayant contribué au dynamisme de l'association	33 %
Bonne appropriation du projet associatif par les salariés	30 %	Bonne visibilité sur les perspectives à moyen ou long terme de l'association	29 %
Convergences au sein du CA, du bureau ou de l'AG	30 %	Qualification adaptée des bénévoles	26 %
Partage avec d'autres associations de compétences et de matériels	24 %	Renforcement ou renouvellement des bénévoles	26 %
Renforcement ou renouvellement des bénévoles	24 %	local obtenu / loué satisfaisant	26 %
Qualification adaptée des salariés	24 %	Hausse du nombre d'adhérents	23 %
Nouvel apport en nature (personnel, locaux, équipement, etc.)	22 %		
Augmentation des populations concernées par l'activité de l'association	21 %		
Local obtenu / loué satisfaisant	20 %		

Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

↳ D'un côté comme de l'autre, beaucoup d'éléments sont communs aux deux types d'associations **colonnes colorées du tableau**.

↳ Si les aspects financiers fragilisent effectivement les associations rennaises dans le panel, ils ne sont pas repérés comme renforçant leur pérennité.

↳ Les deux types d'associations placent au premier rang des renforcements les éléments liés au projet associatif et à l'environnement interne, avec pour les associations employeurs l'arrivée d'éléments liés aux salariés.

↳ D'autres principes liés aux compétences et aux qualifications des acteurs ou encore à la coopération entre associations contribuent à renforcer la viabilité de ces structures.

D'après la lecture des tableaux, atténuer les risques financiers contribuerait indéniablement à renforcer, ou ne plus fragiliser, la viabilité des associations. Dans ce même ordre d'idée, renforcer les éléments structurants, davantage liés à la vie associative, permettraient de consolider la pérennité de ces structures.

2- LES BESOINS IDENTIFIÉS

Au vu des résultats précédents, on peut tenter d'établir une liste visant à satisfaire des besoins de financement pour les associations. Il ressort une priorité sur :

↳ **La pérennité des financements publics** (pour associations employeurs). En effet, les subventions publiques constituent la première ressource financière des associations employeurs, aussi convient-il pour elles de s'assurer de leur maintien dans le temps.

↳ **La pluriannualité des financements** (associations employeurs et non employeurs). Les financements à court terme, aux montants parfois variables, ne permettent pas aux associations de gérer leur(s) projet(s) sereinement. Donner une bonne visibilité sur le moyen terme nécessite donc un financement pluriannuel sur 2 ou 3 ans. L'idée d'un conventionnement est à poser.

↳ **Financer de nouvelles actions** (associations employeurs et non employeurs). Les différents cycles du projet nécessitent des financements. Cela peut concerner des démarrages, de nouvelles orientations ou simplement la mise en place de nouvelles actions.

↳ **Financer les salaires** (associations employeurs). L'emploi demande une attention particulière. Les associations employeurs peuvent éprouver des difficultés à financer les salaires déjà existants, tout comme elles se retrouvent dans l'impossibilité parfois de financer de nouveaux salariés pour mettre en place de nouvelles actions. Par ailleurs, financer le salariat peut probablement constituer un levier pour permettre à des associations, sans salarié, d'oser embaucher.

↳ **Financer la vie associative** (principalement les associations non employeurs). Le fonctionnement de l'association nécessite l'existence d'une vie associative à travers le bénévolat, le projet associatif, les activités, le public, etc. Ces étapes exigent du financement afin de définir une stratégie et de se donner les moyens humains mais aussi matériels pour mettre en place leur projet.

↳ **Renforcer l'appui technique et le conseil aux associations** par le biais de la CRES et du CRVA, du Centre du Bénévolat, des Maisons Thématiques, des Fédérations... pour permettre aux associations de consolider tous les éléments qui renforcent leur viabilité et sur lesquels elles peuvent parfois éprouver des difficultés comme la gestion financière, la gestion du personnel, la formation adaptée aux problèmes rencontrés sur le terrain, etc.

↳ **La question du local** se pose aussi bien pour les associations professionnelles que non professionnelles. La priorité concerne avant tout l'obtention d'un local adapté à leurs activités et à leur fonctionnement.

Ces besoins correspondent à ceux du panel d'associations ayant répondu au questionnaire. Néanmoins, à défaut d'obtenir davantage de données, aussi bien qualitatives que quantitatives, ce panel, avec d'autres éléments, servira à la réflexion sur la réforme des fonds globaux.

III. LES CONTRACTUALISATIONS DURABLES VILLE DE RENNES - ASSOCIATIONS

Malgré la qualité de leurs actions, les associations ne comprennent parfois pas pourquoi certaines d'entre elles sont conventionnées et d'autres pas. Il existe deux types de contractualisations durables entre la Mairie et l'association rennaise, à savoir le conventionnement général et le contrat de mission.

1-LE CONVENTIONNEMENT

La convention est un contrat de droit public conclu entre la Ville et une association. La convention générale est destinée à soutenir financièrement et techniquement l'association dans la poursuite de ses activités reconnues par la Ville comme participant à l'intérêt général. Les conventions sont signées pour une durée de 6 ans. A travers le conventionnement, la Ville souhaite aider l'association à mettre en œuvre son projet associatif au service des Rennais, sur la base des principes de l'éducation populaire. C'est ainsi que depuis 1979, 4 types de structures associatives sont conventionnées et identifiées comme étant des équipements de quartiers : les maisons de quartiers, les équipements de quartier à vocation artistique, les équipements de proximité à vocation spécifique et enfin les équipements à vocation socio-sportive. Aujourd'hui les 26 associations gestionnaires d'un ou plusieurs équipements de quartier sont conventionnées sur 6 ans mais également certaines associations relevant en particulier du secteur culturel ou social.

Le soutien financier et technique de la Ville repose sur :

↳ L'hébergement gratuit dans le patrimoine de la Ville.

↳ La prise en charge à hauteur de 90 % des dépenses de fluides (chauffage, électricité).

↳ Le versement d'une subvention forfaitisée annuelle. Cette aide est destinée à participer aux dépenses engagées par l'association pour des pos-

tes de personnels permanents, pour des projets d'animation et d'activité et pour le fonctionnement de l'équipement, au regard des objectifs communs validés dans la convention. Dans celle-ci, la Ville donne les objectifs à atteindre sans donner de directives. La Ville ne rémunère pas un service, elle aide une association à mettre en œuvre son projet associatif.

↳ Une association conventionnée peut l'être au regard d'un de ses champs d'activité mais pas nécessairement de tous. Les autres champs non couverts par le conventionnement peuvent alors relever d'un financement hors convention.

↳ La Ville accompagne les associations animatrices dans la gestion des équipements de quartier. En effet, la gestion associative des équipements de quartier doit répondre au respect des lois et règlements en vigueur (ces derniers se complexifiant, notamment dans les domaines financiers et de sécurité).

Les critères d'attribution

Les critères ne sont pas écrits. Ils sont à la libre appréciation de la Ville de Rennes. Néanmoins, des principes de base existent et guident la collectivité quant à l'attribution de conventions. Pour en bénéficier, il faut obligatoirement que l'activité de l'association réponde à une mission d'intérêt général. Ces activités doivent rencontrer un axe de la politique publique, autrement dit des objectifs de la Ville de Rennes. La Ville dispose ici de son regard discrétionnaire.

Les objectifs de la Ville de Rennes

La Ville a décliné un certain nombre d'objectifs rédigés par les élus lors de la mise en place de la politique municipale. Parmi les objectifs globaux, on distingue les objectifs spécifiques, relatifs à chaque secteur. Ils sont écrits et annoncés par la Ville en amont du renouvellement du conventionnement. Ils ont logiquement été renouvelés à l'échéance des conventions qui prenaient fin en 2003. Le but était de réécrire les objectifs spécifiques relatifs au secteur de l'animation socio-éducative afin de les renégocier. Les objectifs spécifiques correspondent à des blocs d'activités et/ou à des compétences que la Ville et l'association ont conjointement repérés comme étant plus importants que les autres et plus dignes d'attention. C'est généralement autour de la jeunesse et de la citoyenneté. Ces objectifs spécifiques sont assortis de financements complémentaires qui font l'objet d'une évaluation tous les deux ans. L'évaluation est un outil commun de pilotage aussi bien pour l'association que pour la Ville.

Qui décide ?

La décision d'un conventionnement est une décision de la Ville. Des groupes de suivi et des groupes de travail, composés pour chacun d'une dizaine d'élus, proposent au Conseil Municipal le conventionnement, le contrat de mission et la subvention en ligne directe des associations. Ces groupes de travail, au nombre de 5, identifient les associations dont les objectifs rencontrent, en partie ou en totalité, les objectifs de l'action socio-éducative de la Ville de Rennes. La décision est collégiale. Au final, le Conseil Municipal valide la décision.

Les membres des groupes de travail sont des élus ayant la responsabilité de secteurs spécifiques, à savoir : finance, aménagement, urbanisme et logement, culture, éducation et sport, citoyenneté et vie quotidienne et enfin solidarité et santé. La Municipalité décide de la constitution des groupes de travail après les élections. La composition de ces groupes est donc fixée après les élections municipales jusqu'aux échéances suivantes, sauf démission d'un élu.

3- LE SUBVENTIONNEMENT EN LIGNE DIRECTE

Le subventionnement en ligne directe des associations non missionnées est une troisième forme actuelle de soutien de la Ville. Avant d'obtenir un contrat de mission, des associations peuvent solliciter la Ville de Rennes pour obtenir une subvention sur projet en ligne directe. Ce sont par exemple des associations du secteur culturel

avec qui la Ville entretient déjà des liens à travers l'organisation de manifestations culturelles ou de festivals. Si ces événements sont amenés à se renouveler régulièrement, la Ville peut proposer par le biais des groupes de travail un contrat de mission. Cependant, il n'y a pas de véritables règles, ni même d'automatisme.

SYNTHÈSE

➤ Pour l'ensemble des secteurs de la Ville, on dénombre environ 150 associations conventionnées ou sous contrat, représentant un budget total de 17 558 806 € (source budget primitif 2006), soit près de 48 % des aides financières directes.

➤ Les domaines d'activité des associations en contrat de mission et/ou en ligne directe portent sur l'enfance, la culture, l'éducation, le sport, l'animation socio-éducative, la santé, les relations internationales, la solidarité, l'animation commerciale.

Convention financière : La loi exige qu'une subvention supérieure à 23 000 € fasse nécessairement l'objet d'une convention financière écrite. A ne pas confondre avec une convention générale sur 6 ans ni même sur 3 ans. La convention est un document juridique. Le conventionnement, c'est la nature du lien qui existe entre l'association et la Ville de Rennes.

2- LE CONTRAT DE MISSION

Le contrat de mission relève de la même définition juridique que le conventionnement. Un contrat de mission est aussi un conventionnement mais au lieu de couvrir l'association dans sa globalité, l'aide financière (et non plus technique aussi) ne s'applique qu'à une des activités ou une des missions de l'association. Ce contrat est signé pour une durée de 3 ans. Il est une version allégée du conventionnement. Pour conclure un contrat de mission, l'action de l'association doit contribuer à un objectif de la politique municipale. La Ville est généralement amenée à conduire des contrats de mission soit pour les associations qu'elle soutient déjà par le biais d'une subvention annuelle mais ponctuelle, soit pour celles qui ont une utilité sociale reconnue (qui mettent en œuvre des activités qui recoupent la politique municipale). Ville.

La Ville apprécie si les activités de l'association rencontrent les objectifs de la Ville, autrement dit, participent à l'intérêt général. Aussi, il lui appartient de décider si l'association peut ou non faire l'objet d'une convention. La sélection des associations pour un conventionnement est à la libre appréciation de la collectivité, qui fait ainsi ses propres choix politiques.

IV. DES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LES FONDS GLOBAUX

Le Mouvement Associatif et la Ville de Rennes ont souhaité amender les Fonds Globaux pour répondre précisément aux besoins de financement actuel des associations.

Les Fonds Globaux sont le système de subventionnement actuellement en place et qui existe depuis plus de 40 ans.

Il a vocation à financer toutes les associations, hormis celles conventionnées par la Ville. Chaque année, la Ville de Rennes propose à l'organisme intermédiaire, la CRES, de partager entre les associations une enveloppe financière selon des critères d'attribution spécifiques. Environ 400 associations émergent annuellement à ce système et se partagent approximativement 400 000 €, soit un peu plus d'1 % des aides financières directes de la Ville. Leur répartition n'est évidemment pas uniforme, les plus petites associations reçoivent en moyenne un peu plus de 700 € contre 1300 € pour les plus importantes avec un plafond fixé à 7000 €.

Typologie des associations émergeant aux Fonds Globaux

Quels que soient leurs statuts, les associations émergeant aux Fonds Globaux ont une appréciation de ce mode de financement assez proche. Sans comptabiliser les associations sportives dans les statistiques, 85 % des associations ayant répondu au questionnaire connaissent ces Fonds. Toutes celles qui les connaissent les ont demandés (hormis les conventionnées) et 85 % d'entre elles en ont déjà obtenus. Celles qui n'en ont pas bénéficié ont fait leur première demande cette année ou ont été nouvellement conventionnées.

Qui remplit ?

Si les présidents & les salariés remplissent les dossiers de demande de subventions pour les associations employeurs, ce sont autant les présidents que les trésoriers qui remplissent ces dossiers pour les non-employeurs. Tous mettent en général une journée tout au plus, ce qui leur paraît long plutôt que compliqué.

L'aide

35 % des associations non employeurs et ¼ des associations employeurs se font aider dans la constitution de leur dossier de demande, soit par la CRES/CRVA, soit par des personnes dans leur entourage aux compétences avérées. Ce sont les bénévoles qui demandent de l'aide, très rarement les salariés.

La constitution du dossier

Les associations employeurs émergeant aux fonds globaux ont davantage modifié leur projet associatif que les non employeurs. D'autre part, ces premières estiment que la constitution du dossier de demande leur permet avant tout de prendre du recul par rapport à leur projet associatif. Au contraire, les non employeurs estiment que le dossier de demande leur permet à peu de choses près de clarifier les éléments financiers et ensuite de prendre du recul.

La Part des Fonds Globaux dans le budget

Tableau 1 : part des fonds globaux dans le budget des associations

	Associations non employeurs	Associations employeurs
Part du montant des fonds globaux dans le budget	8,70 %	2,39 %

Source enquête CRES 2007 sur les besoins de financements

La moitié des associations qui émergent à ce système a un budget compris entre 50 000 € et 400 000 €, avec moins d'1 association employeur sur 5 qui présente un budget supérieur à 150 000 €. La moitié des associations non employeurs gère un budget supérieur à 8000 €, avec seulement 1 association sur 5 dont le budget dépasse 20 000 €. A noter que les grandes disparités entre les associations rennaises se retrouvent aussi à travers ce système d'aide.

V. CONCLUSION

Cette étude visait à apporter un premier éclairage sur la situation du monde associatif rennais dans la perspective de réforme des « fonds globaux ». Le travail engagé à travers cette étude doit très probablement être prolongé pour améliorer l'observation et le soutien au fait associatif sur Rennes.

Représentativité du panel

Malgré le nombre satisfaisant de réponses obtenues, elles ne suffisent pas pour analyser les spécificités des associations à travers leurs secteurs d'activités ou leur taille. C'est pourquoi, nous sommes restés sur une simple dichotomie relative à l'emploi avec, lorsque c'était possible, un recensement de certaines particularités. Cette dichotomie a posé des bases sur la composition actuelle du tissu associatif rennais.

Des besoins similaires

Globalement, quel que soit leur statut, il apparaît que les associations ont des besoins assez similaires, hormis la spécificité du salariat propre aux associations employeurs. Les besoins identifiés correspondent à ceux d'un panel d'associations ayant répondu au questionnaire. Ajoutons que le contexte social, économique et politique de la ville joue certainement un rôle dans leurs besoins.

Créer un observatoire des associations

Peut-on considérer cet échantillonnage comme représentatif de l'ensemble des associations rennaises ? A défaut de disposer de statistiques à cet égard, cette étude en propose une approche. Cela peut constituer le point de départ d'un observatoire des associations rennaises qui soit à la fois une base de données et un lieu de concertation des partenaires (Ville, Agglomération, Département, Région, Etat). Cet observatoire permettrait de suivre les évolutions du monde associatif et de mutualiser les connaissances et les moyens des différents partenaires.

Étude pilotée par le Mouvement Associatif Rennais
et la Ville de Rennes, réalisée par Erik ZILLIOX
pour le compte de la CRES de Bretagne



Mouvement
Associatif
Rennais



cres

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
de Bretagne